

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 16 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 Mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20H30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 Mai 2019 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Christiane VERICEL, Pascal MURIGNEUX, Franck GREGOIRE, Chantal GUYOT, Eliane MURIGNEUX, Sylvie PLUVY, Adeline DURAND, Amaël MOULIN, Guillaume SOUBEYRAND, Simone BERNE, Thierry FAYOLLE, Joël GUINAND

ÉTAIENT EXCUSÉS : Laurent VILLE, Hervé BONY

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au le sein du Conseil. Amaël MOULIN est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 Avril 2019

Le compte-rendu du 18 Avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

1. POINT SUR LES DIFFERENTS TRAVAUX :

▪ Complexe Sportif :

Monsieur le Maire indique que la fin des travaux approche. Les sols sont terminés, excepté le traçage. La main courante doit être posée prochainement. Il reste à finaliser quelques travaux de carrelage, plomberie, électricité.

La grosse fuite constatée liée au bardage a été solutionnée. Néanmoins, un souci d'étanchéité persiste à l'intérieur de la salle vers la porte d'entrée. L'étanchéité doit intervenir pour solutionner ce problème.

L'enrobé concernant les abords devant les vestiaires est en cours, s'en suivra le crépi des locaux techniques.

La réfection du terrain étant nécessaire compte tenu de son état, 2 devis ont été demandés auprès de GREENSTYLE (8 200 €) et TARVEL (7 500 €). La prestation n'est pas tout à fait la même ce qui explique la différence de prix :

- 250 puits drainants pour GREENSTYLE contre 120 pour TARVEL
- 45 g de graines au m²de regarnissage en semis pour GREENSTYLE contre 15 g pour TARVEL

Cette prestation avait été budgétisé 7000 €. Le désherbage et la fertilisation pouvant être réalisé par les élus, ces 2 postes seront déduits du devis.

L'entreprise GREENSTYLE est retenu pour réaliser cette prestation pour un montant de 7 160€ HT€

Les travaux débutant le 3 Juin 2019,le terrain sera donc inaccessible pour la fête de l'école et fermer jusqu'au 14 Juillet 2019

L'inauguration du complexe sportif est fixée au 22 septembre avec pour animation le lancement de la saison et match d'ouverture en championnat du RUGBY .Les financeurs, le préfet et la Communauté de communes seront prévenus prochainement de la date de l'évènement.

Concernant l'erreur commise par l'économiste sur le calcul du métrage d'un pan de mur, malgré échange entre Mr le maire et l'assureur. Celui-ci maintient sa décision car il considère qu'il n'y a pas de préjudice subi par la commune.

Mr le maire informe les conseillers des désordres constatés concernant des véhicules garés dans des parcelles récoltées autour du complexe sportif. Il demande au conseil de bien vouloir sensibiliser les associations et habitants de la commune.

2. DELIBERATIONS :

1) Subvention allouées aux associations

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions déposées par les associations, il invite le Conseil Municipal à établir la liste des demandes retenues et à fixer le montant des subventions attribuées au titre de l'année 2019.

ORGANISME	Montant vote
APEC DE COISE	200€
ACPG/CATM	100€
ASSOCIATION CEDO	50€
VTT DES MONTS	30€
ASSOCIATION DES HANDICAPES DES MONTS DU LYONNAIS	200€
ASSOCIATION DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX DE LA LOIRE	150€
ASSOCIATION SOURIRE ET PARTAGE	100€
BIBLIOTHEQUE DE COISE (2 € PAR HABITANT)	1 542€
FOYER CINEMA	80€
GROUPE DEPRIM'ESPOIR	40€
GROUPEMENT DES 4 CANTONS	235.20€
P'OSER	150€
RESTO DU CŒUR	40€
TRETEAUX DU GRAND VAL (ELECTRICITE)	200€
MJC DE COISE	100€
TRETEAUX DU GRAND VAL (feu d'artifice) - subvention exceptionnelle	2 000 €

Le conseil valide ces montants à l'unanimité des membres présents.

2) Autorisation à signer la convention avec le département concernant le déneigement des voiries départementales en catégorie 5

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de conventionner avec le département concernant les limites d'intervention sur le réseau routier départemental lors des opérations de surveillance ou de déneigement entre le département et la commune de Coise. Elle fixe les limites d'intervention, et indemnité à percevoir pour le déneigement des voiries départementales en catégorie 5 par les agents pour un montant de 1520 €/an.

Le conseil approuve la convention à passer avec le département à l'unanimité des membres présents.

3) Autorisation à signer la convention de partenariat associative

Mr Le Maire indique que la commune a été contactée dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération ma santé ma commune dont l'objectif consiste à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé à destination de tous les habitants de la commune. Par le biais de cette convention le maire autorise à l'association l'occupation du domaine public de la commune.

Adopté comme suit :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

3. QUESTIONS DIVERSES :

• Commission CCMDL Bâtiment – Patrimoine

Il est constaté que sur un certain nombre de bâtiments récents des travaux complémentaires de remise en conformité sont nécessaire

• Voirie

Suite à un changement de prestataire pour les travaux de voirie CCMDL, l'enrobé devra être réalisé avant les congés d'été par l'entreprise EUROVIA. L'avancement de cette réalisation permettra une économie de 4 000 €

Concernant le dossier amende de police une subvention a été demandée à hauteur de 12 000€ pour des dépenses qui s'élèvent à 16 300 € conformément au devis de LACASSAGNE pour la réalisation de trottoirs.

- Une demande a été faite pour un mariage laïque à la chapelle de la peur. A l'unanimité le conseil est défavorable
- La fibre sera prochainement installée dans l'ancienne mairie. L'opérateur demande à ce qu'un certificat de non présence d'amiante soit établi par un diagnostiqueur.
- Le comité des fêtes de Saint Symphorien sur Coise dans le cadre de l'ascension des 32 villages souhaiterait que 3 personnes s'associent à l'évènement (1 personne pour accueillir les marcheurs et 2 personnes pour organiser le parcours)
- Réunion du tour de France : un arrêté de stationnement sera pris par Mr Le maire, concernant la circulation tout est géré par les organisateurs du tour. Le stationnement « Rue des Pierres Roses » sera interdit ce jour-là.
- Ordures ménagères : le listing sera remis à jour prochainement
- Distribution des cartes électorales par les conseillers municipaux le Samedi 18 Mai
- Interrogation concernant le logement actuellement occupé par l'ostéopathe quant à la possibilité de le conserver en logement d'urgence

4. INFORMATION DIVERSES :

- Suite à l'ouverture du café associatif « Le PAPOTIN » le 28 Avril : 120 adhérents
- La fête des mères, organisée par l'association des familles aura lieu le 26 Mai à partir de 9h
- Centre socio culturel : 7 personnes siègent au conseil d'administration
- Cycle des Monts : intervention à Châtelus
- Comité des 4 cantons : réunion jeudi 23 Mai commission décor
- 17 Mai réunion du CME

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : **20 Juin 2019 à 20H00.**

Monsieur le maire rappelle ce jour la présence du député sur la commune de 19h à 20h puis au conseil municipal de 20h à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H30.

Vu le 21 Mai 2019,

Le Maire,
Philippe BONNIER